

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du mercredi 13 septembre 2017 à 20 heures

Convocation du conseil communautaire, en séance publique, pour le mercredi 13 septembre 2017 à 20 heures. Convocation affichée le 07 septembre 2017.

Le compte-rendu de séance a été affiché le 21 septembre 2017.

### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2017
2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
3. DELIBERATION 2017-204. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE
4. DELIBERATION 2017-205. ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE, LE MAINTIEN ET L'AMELIORATION DE LA MATERNITE DE REMIREMONT (ADEMAT)
5. DELIBERATION 2017-206. ADHESION 2017 AU C.A.U.E. DES VOSGES
6. DELIBERATION 2017-207. ADHESION A LA PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE HAUTES VOSGES INITIATIVE
7. DELIBERATION 2017-208. COMMUNAUTES DE COMMUNES DE GERARDMER MONTS ET VALLEES, DE LA HAUTE MOSELOTTE ET TERRE DE GRANITE : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016
8. DELIBERATION 2017-209. INSCRIPTION DE LA CCHV DANS LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE
9. DELIBERATION 2017-210. DESIGNATION DES ELUS MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)
10. DELIBERATION 2017-211. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF
11. POINT AJOURNÉ. DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE
12. DELIBERATION 2017-212. EXERCICE DU TEMPS DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION ET DE DROIT
13. DELIBERATION 2017-213. AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE
14. POINT AJOURNÉ. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
15. DELIBERATION 2017-214. DEMANDE D'AFFILIATION DE LA CCHV A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
16. DELIBERATION 2017-215. DEMANDE D'AFFILIATION DE LA CCHV A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE CADRE DES SERVICES CIVIQUES
17. DELIBERATION 2017-216. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PERISCOLAIRE AVEC LES COMMUNES DE ROCHESSON, CLEURIE, LA FORGE ET LE SYNDICAT
18. DELIBERATION 2017-217. MODIFICATION DES REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES DES COMMUNES DE LA FORGE ET LE SYNDICAT
19. DELIBERATION 2017-218. MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES : AVENANTS INTEGRANT LA PRESTATION « LIVRAISON DE PAIN »
20. DELIBERATION 2017-219. MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES : AVENANTS DE TRANSFERT AUX COMMUNES
21. DELIBERATION 2017-220. SUBVENTION AU COMITE DES VOSGES D'ATHLETISME : ANIMATION KID STADIUM
22. DELIBERATION 2017-221. DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE DU BASSIN DE SAINT-DIE-DES VOSGES
23. DELIBERATION 2017-222. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION NOS VOSGES EN NOIR ET BLANC
24. DELIBERATION 2017-223. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES DES VOSGES POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « FETONS LA BIO 2017 »
25. DELIBERATION 2017-224. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MUSEE DU TEXTILE DE VENTRON POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL FESTIFIBRES
26. DELIBERATION 2017-225. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'IT24 POUR L'ORGANISATION DE L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES
27. DELIBERATION 2017-226. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA MOSELOTTE (AJSP)
28. POINT AJOURNÉ. APPROBATION DU REGLEMENT POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
29. DELIBERATION 2017-227. CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA VILLE DE GERARDMER
30. DELIBERATION 2017-228. TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2018
31. DELIBERATION 2017-229. RESILIATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCLU POUR LA REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE LE SYNDICAT
32. DELIBERATION 2017-230. CESSIION DE MATERIEL A LA VILLE DE GERARDMER

33. DELIBERATION 2017-231. TARIFS ET MODALITES D'APPLICATION DE LA REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS COMMERCIAUX
34. DELIBERATION 2017-232. FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
35. DELIBERATION 2017-233. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MENAGERS
36. DELIBERATION 2017-234. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS
37. DELIBERATION 2017-235. PERMANENCES DE L'ESPACE INFO ENERGIE
38. DELIBERATION 2017-236. CELLULES COMMERCIALES A LANSAUCHAMP : LOCATION DE LA CELLULE N°4 A L'ASSOCIATION L'ABRI
39. DELIBERATION 2017-237. PROPOSITION D'UNE OFFRE AU LIQUIDATEUR EN VUE DE L'ACQUISITION DES ANCIENS BATIMENTS DE LA SOCIETE CADS A JULIENRUPT (LE SYNDICAT) SOUS RESERVE DES RESULTATS DES DIFFERENTS DIAGNOSTICS ENGAGÉS
40. DELIBERATION 2017-238. ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE RECETTES IRRECOUVRABLES
41. DELIBERATION 2017-239. NAVETTE DES CRETES : PARTICIPATION DE LA CCHV
42. POINT AJOURNÉ. ATTRIBUTION DE MARCHE POUR LA PRESTATION D'AUDIT ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL DU SERVICE DECHETS MENAGERES
43. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Belbriette – Espace Lac – Faubourg de Ramberchamp à GÉRARDMER, sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

**Etaient présents :**

- Didier HOUOT, Président,
- Hervé BADONNEL, Gérard CLEMENT, Stanislas HUMBERT, Anicet JACQUEMIN, Elisabeth KLIPFEL, Patrick LAGARDE, Dominique LEROY, Gérard LETUPPE, Bernard TOUSSAINT, vice-Présidents,
- Hubert ARNOULD, Nadine BASSIERE, Pascal BEDEL, Michel BERTRAND, Marie-Rose BRIOT, Denise CHEVRIER, Anne CHWALISZEWSKI, Marie-Josèphe CLEMENT, Maryvone CROUVEZIER, Jean-Claude DOUSTEYSSIER, Michel DURAND, Béatrice GIGANT, Laurence GOUJARD, Daniel JOMARD, Jean Marie LAMBOTIN, Jacques LARUELLE, André LEJAL, Liliane MENGIN, Pascal MOUGEL, Nadine PERRIN, Carole PETITDEMANGE, Philippe PETITGENET, Yannick PIQUEE, Danièle POIROT, Dorine ROBERT, Stessy SPEISSMANN, Denise STAPPIGLIA, Frédéric THOMAS, membres.

**Etaient absents et ayant donné pouvoir :**

- Frédéric FLEURANCE, membre, a donné pouvoir à Gérard LETUPPE, vice-Président,
- Pierre IMBERT, membre, a donné pouvoir à Nadine BASSIERE, membre,
- Raymond MARCHAL, membre, a donné pouvoir à Maryvone CROUVEZIER, membre,
- Jérôme MATHIEU, vice-Président, a donné pouvoir à Hubert ARNOULD, membre,
- Laurent MONGAILLARD, membre, a donné pouvoir à Michel BERTRAND, membre,
- François NOURRY, membre, a donné pouvoir à Anicet JACQUEMIN, vice-Président,
- Jean-Luc PERROT, membre, a donné pouvoir à Anne CHWALISZEWSKI, membre,
- Hervé VAXELAIRE, membre, a donné pouvoir à Carole PETITDEMANGE, membre.

**Etaient absents et excusés :**

- Damien DESCOUPS, membre,
- Eric TISSERANT, membre,
- Guy MARTINACHE, membre.

**Secrétaire de séance :**

- Maryvone CROUVEZIER, membre.

➤➤  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 46  
Nombre de pouvoirs : 8  
➤➤

Monsieur Didier HOUOT, Président, ouvre la séance à 20h. L'ordre du jour est abordé.

#### **Délibération 2017-204. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Frédéric THOMAS, le représentant des EPCI des départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges au sein du Conseil communautaire.

POUR : 27 voix (la majorité est atteinte)

#### **Délibération 2017-205. ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE, LE MAINTIEN ET L'AMELIORATION DE LA MATERNITE DE REMIREMONT (ADEMAT)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Hautes Vosges à l'ADEMAT en devenant membre bienfaiteur.

POUR : 46

#### **Délibération 2017-206. ADHESION 2017 AU C.A.U.E. DES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Hautes Vosges au C.A.U.E. des Vosges pour l'année 2017, pour un montant de 2 501.07€.

POUR : 46

#### **Délibération 2017-207. ADHESION A LA PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE HAUTES VOSGES INITIATIVE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Hautes Vosges à la plate-forme « Hautes Vosges Initiative » pour l'année 2017, pour un montant de 80€.

POUR : 45 (Patrick LAGARDE se retire du vote)

#### **Délibération 2017-208. COMMUNAUTES DE COMMUNES DE GERARDMER MONTS ET VALLEES, DE LA HAUTE MOSELOTTE ET TERRE DE GRANITE : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016.

#### **Délibération 2017-209. INSCRIPTION DE LA CCHV DANS LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE**

*Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,*

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la Communauté de Communes des Hautes Vosges à accueillir des jeunes en service civique volontaire,
- **APPROUVE** le versement d'une prestation de 107€ par mois, révisable annuellement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif (demande d'agrément, contrat d'engagement de service civique et autres).

POUR : 46

#### **Délibération 2017-210. DESIGNATION DES ELUS MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Didier HOUOT, Jérôme MATHIEU, Patrick LAGARDE, Hervé BADONNEL, Stanislas HUMBERT représentants titulaires et Dominique LEROY, Gérard LETUPPE, Elisabeth KLIPFEL, François NOURRY, Marie-Josèphe CLEMENT représentants suppléants, pour constituer le collège « élus » du CHSCT,
- **DESIGNE** Patrick LAGARDE Président du CHSCT.

POUR : 46

#### **Délibération 2017-211. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'engagement de la CCHV dans le projet de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR : 46

#### **Délibération 2017-212. EXERCICE DU TEMPS DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION ET DE DROIT**

*Vu l'article 60 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale aux termes duquel les fonctionnaires territoriaux à temps complet peuvent être autorisés, sur leur demande, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des aménagements de l'organisation du travail, à accomplir un service à temps partiel qui ne peut être inférieur au mi-temps,*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DONNE POUVOIR** au Président pour accorder les autorisations de travail à temps partiel aux agents de l'établissement qui en feraient la demande.

POUR : 46

#### **Délibération 2017-213. AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les autorisations spéciales d'absence selon le tableau présenté au conseil communautaire.

POUR : 46

**Délibération 2017-214. DEMANDE D’AFFILIATION DE LA CCHV A LA LIGUE DE L’ENSEIGNEMENT DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer la demander d’affiliation à la Ligue de l’Enseignement pour l’année scolaire 2017/2018 pour un montant de 155 €.  
Les crédits sont prévus au BP 2017 (chapitre 62).

POUR : 46

**Délibération 2017-215. DEMANDE D’AFFILIATION DE LA CCHV A LA LIGUE DE L’ENSEIGNEMENT DANS LE CADRE DES SERVICES CIVIQUES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer la demander d’affiliation à la Ligue de l’Enseignement dans le cadre des services civiques ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat correspondante.

POUR : 46

**Délibération 2017-216. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PERISCOLAIRE AVEC LES COMMUNES DE ROCHESSON, CLEURIE, LA FORGE ET LE SYNDICAT**

*Vu la délibération 093/2017 du conseil communautaire en date du 16 mars 2017, portant restitution de la compétence périscolaires aux communes de Rochesson, Cleurie, La Forge et Le Syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition des services périscolaires, avec les communes de Cleurie, La Forge, Le Syndicat et Rochesson, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2017.

POUR : 46

**Délibération 2017-217. MODIFICATION DES REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES DES COMMUNES DE LA FORGE ET LE SYNDICAT**

*Vu les articles R. 531-52 et R. 531-53 du Code de l’éducation ;*

*Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l’organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;*

*Vu la délibération 093/2017 du conseil communautaire en date du 16 mars 2017, portant restitution de la compétence périscolaires aux communes de Cleurie, La Forge et Le Syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

*Vu la délibération 182/2017 du conseil communautaire en date du 31 mai 2017, approuvant les règlements des services périscolaires des communes de Cleurie, La Forge et Le Syndicat applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;*

*Vu la délibération n°33/2017 du conseil municipal de la commune de La Forge du 29 juin 2017, approuvant le changement des rythmes scolaires ;*

*Vu le courrier du 13.07.2017 de la Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale des Vosges, adressé à Monsieur le Maire de La Forge, confirmant la modification des horaires d’école à compter de la rentrée scolaire 2017 ;*

*Vu la délibération n° 2017.0043 du conseil municipal de la commune de Le Syndicat du 16 juin 2017, supprimant les nouvelles activités périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2017.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications apportées dans les annexes 4 des règlements des services périscolaires des communes de La Forge et Le Syndicat applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

POUR : 46

**Délibération 2017-218. MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES : AVENANTS INTEGRANT LA PRESTATION « LIVRAISON DE PAIN »**

*Vu le marché public en cours, pour la fourniture de repas pour les restaurants scolaires de Cleurie, La Forge et Le Syndicat, conclu entre la CC des Hautes Vosges et les prestataires ESTREDIA et ELIOR-ELRES ;*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de fourniture de repas en liaison froide et **AUTORISE** le Président à le signer ;
- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de fourniture de repas en liaison chaude et **AUTORISE** le Président à le signer.

POUR : 46

**Délibération 2017-219. MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES : AVENANTS DE TRANSFERT AUX COMMUNES**

*Vu la délibération 093/2017 du conseil communautaire en date du 16 mars 2017, portant restitution de la compétence périscolaires aux communes de Cleurie, La Forge et Le Syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

*Vu le marché public en cours, pour la fourniture de repas pour les restaurants scolaires de Cleurie, La Forge et Le Syndicat, conclu entre la CC des Hautes Vosges et les prestataires ESTREDIA et ELIOR-ELRES ;*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°4 au marché de fourniture de repas en liaison froide et **AUTORISE** le Président à le signer ;
- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de fourniture de repas en liaison chaude et **AUTORISE** le Président à le signer.

POUR : 46

**Délibération 2017-220. SUBVENTION AU COMITE DES VOSGES D'ATHLETISME : ANIMATION KID STADIUM**

*Vu la demande du Comité des Vosges d'Athlétisme reçue le 3 juillet 2017 ;*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention au Comité des Vosges d'athlétisme d'un montant de 325 € pour un jour ou 650 € pour deux jours de mise à disposition de l'outil KID STADIUM.

POUR : 46

**Délibération 2017-221. DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE DU BASSIN DE SAINT-DIE-DES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **NOMME** Elisabeth KLIPFEL et Laurence GOUJARD, déléguées titulaires et Frédéric THOMAS, délégué suppléant au conseil d'administration de la mission locale du bassin de Saint-Dié-des-Vosges.

POUR : 46

**Délibération 2017-222. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION NOS VOSGES EN NOIR ET BLANC**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention maximale de 2 500€ à l'association « Nos Vosges en noir et blanc », pour la réalisation d'un film mémoriel sur le maquis de la Piquante Pierre ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 26      CONTRE : 7      ABSTENTIONS : 13

**Délibération 2017-223. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES DES VOSGES POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « FETONS LA BIO 2017 »**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention maximale de 200€ à l'association « Groupement des Agriculteurs Biologique des Vosges », pour l'organisation de la Fête de la Bio 2017 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 46

**Délibération 2017-224. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MUSEE DU TEXTILE DE VENTRON POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL FESTIFIBRES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention maximale de 500€ au musée du textile de Ventron pour l'organisation du Festival FESTIFIBRES 2017 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 46

**Délibération 2017-225. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'IT24 POUR L'ORGANISATION DE L'INFERNAL TRAIL DES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention maximale de 1 000€ à l'association l'IT24 pour l'organisation de l'Infernal Trail des Vosges 2017 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 33      CONTRE : 9      ABSTENTIONS : 4

**Délibération 2017-226. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA MOSELOTTE (AJSP)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention maximale de 0.18€/habitant du territoire de l'ex CCHMo à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de la Moselotte pour l'exercice 2017, soit, pour une population de 12 220 habitants, 2 199.60 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 46

## **Délibération 2017-227. CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA VILLE DE GERARDMER**

*Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5214-16-1 introduit par l'article 191 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les conventions suivantes :
  - CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES PRESTATIONS « INTERVENTIONS TECHNIQUES SUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »
  - CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES PRESTATIONS « ENTRETIEN ET REPARATION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE »
  - CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE LA PRESTATION « ENTRETIEN DE LOCAUX » (en précisant la tarification horaire par agent, comme dans les 2 conventions précédentes)
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 46

## **Délibération 2017-228. TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2018**

*Vu les articles L2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles R5211-21 et suivants du code général des collectivités territoriales,*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de reconduire le tarif de la taxe de séjour au réel, par catégorie d'hébergement, sans procéder à une augmentation des montants.

POUR : 46

## **Délibération 2017-229. RESILIATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCLU POUR LA REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE LE SYNDICAT**

Cette résiliation peut intervenir en vertu de l'Article 33 du CCAG-Prestations intellectuelles,  
« Résiliation pour motif d'intérêt général »

*Lorsque le pouvoir adjudicateur résilie le marché pour motif d'intérêt général, le titulaire a droit à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage fixé par les documents particuliers du marché ou, à défaut, de 5 %.[...]*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à résilier le marché de maîtrise d'œuvre conclu pour la réhabilitation de la déchèterie de LE SYNDICAT, pour motif d'intérêt général (contraintes financières et techniques liées à plusieurs réorganisations territoriales successives),
- **VERSE**, en conséquence, une indemnité de 729.69€ à la société DEFI ARCHI, de 89.38€ à l'APAVE et de 40.23€ à ACE BTP.

POUR : 46

## **Délibération 2017-230. CESSION DE MATERIEL A LA VILLE DE GERARDMER**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **CEDE**, en l'état, à titre gratuit ce matériel à la mairie de Gérardmer ;
- **SORT** ce matériel de l'actif de la CCHV.



POUR : 46

### **Délibération 2017-231. TARIFS ET MODALITES D'APPLICATION DE LA REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS COMMERCIAUX**

*Vu les dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts, qui permettent aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés,*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**Pour le territoire des communes de Champdray, Gérardmer, Granges-Aumontzey, Liézey, Le Tholy, Le Valtin, Rehaupal, Tendon et Xonrupt-Longemer**

- **APPLIQUE** les modalités de calcul de la redevance spéciale suivant le détail précité pour les établissements publics, les artisans, les commerçants et les campings ;
- **FIXE** le tarif de la redevance spéciale 2017 à 0.031 € le litre ;
- **EXONERE** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux figurant dans les listes jointes à la présente délibération, cette exonération étant appliquée au 01/11/2017 et jusqu'au 31 octobre 2017 ;

POUR : 46

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**Pour le territoire des communes de La Bresse, Cornimont, Saulxures sur Moselotte, Thiéfosse et Ventron**

- **APPLIQUE** les modalités de calcul de la redevance spéciale suivant le détail précité ;
- **FIXE** les tarifs de la redevance spéciale pour les déchets commerciaux et assimilés au titre de 2017, soit :
  - forfait de base annuel = 170 €, pour les redevables pesés ne dépassant pas 1 tonne
  - prix unitaire d'une tonne pesée = 213 € appliqué aux redevables dépassant une tonne
- **VALIDE** les listes de commerçants et artisans annexées à la présente délibération, déterminant les personnes assujetties à la redevance spéciale pour les déchets commerciaux et assimilés à compter du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2018 ;
- **DECIDE** que cette liste sera communiquée au service des impôts fonciers afin d'exonérer de la TEOM pour la partie commerciale de leurs locaux, les commerçants et artisans assujettis à la redevance spéciale.

POUR : 46

### **Délibération 2017-232. FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs comme suit :
  - ✗ conteneur de 1100 litres -170 € par an / 80 € par trimestre
  - ✗ conteneur de 770 litres – 120 € par an / 56 € par trimestre

POUR : 46

### **Délibération 2017-233. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MENAGERS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de marché pour la collecte des encombrants ménagers

POUR : 45 (Stessy SPEISSMANN s'est absenté)

### **Délibération 2017-234. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS**

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

### **Délibération 2017-235. PERMANENCES DE L'ESPACE INFO ENERGIE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la poursuite de la mission de sensibilisation à la maîtrise des énergies au moyen de permanences info énergies décentralisées dans les locaux de la CCHV, selon les modalités définies ci-dessus ;
- **CONFIE** cette mission à l'Espace Info Energie du Pays de la Déodatie ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à cette mission ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 46

### **Délibération 2017-236. CELLULES COMMERCIALES A LANSAUCHAMP : LOCATION DE LA CELLULE N°4 A L'ASSOCIATION L'ABRI**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le bail de location établi à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 avec l'association l'ABRI ;
- **AUTORISE** le Président à le signer.

POUR : 46

### **Délibération 2017-237. PROPOSITION D'UNE OFFRE AU LIQUIDATEUR EN VUE DE L'ACQUISITION DES ANCIENS BATIMENTS DE LA SOCIETE CADS A JULIENRUPT (LE SYNDICAT) SOUS RESERVE DES RESULTATS DES DIFFERENTS DIAGNOSTICS ENGAGES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PROPOSE** une offre de 200 000€ au liquidateur des bâtiments de la CADS Anne de Solène, avec une clause de réserve sur le résultat des diagnostics.

POUR : 39      CONTRE : 0      ABSTENTIONS : 7

### **Délibération 2017-238. ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE RECETTES IRRECOURVABLES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les admissions en créances éteintes d'un montant total de 459.32€ :
  - 93.78€ de Mr M\* au budget principal (créances redevance OM 2012)
  - 39.09€ de Mr M\* au budget OM (créances redevance OM 2016)

- 326.45€ de Mr P\* au budget principal (créances redevance OM 2012-2013)

POUR : 45      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1

### **Délibération 2017-239. NAVETTE DES CRETES : PARTICIPATION DE LA CCHV**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement pour l'année 2017 d'une participation de 5 333€ TTC pour la navette des Crêtes 2017, dont 1 976€ à la Région Grand Est et 3 357€ au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
- **AUTORISE** le Président à donner suite à cette affaire et à signer les conventions à intervenir, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 44      CONTRE : 2      ABSTENTION : 0

La séance est levée à 23h15.



Fait à GERARDMER, le 20 septembre 2017

**Didier HOUOT,**  
Président